



TP Demande de devis

GIN23006-10090

N° DA : 103250001462

« Recrutement d'un prestataire pour la mise en place et le développement de l'approche Commune Amie des Femmes et des Jeunes (CAFeJ) dans 02 communes rurales de Mamou »

Table des matières

1	Objet de la demande	3
2	Informations générales	3
3	Dispositions contractuelles générales	4
3.1	Généralités	4
3.2	Conformité de l'exécution	4
3.3	Amende pour retard	4
3.4	Réception	4
3.5	Facturation et paiement	4
3.6	Exonération de TVA	4
3.7	Assurances	6
3.8	Droits de propriété intellectuelle	6
3.9	Obligation de confidentialité	6
3.10	Gestion des plaintes et tribunaux compétents	7
4	Annexes	8
4.1	Annexe 1 : Termes de références	8
1	CONTEXTE	8
2	OBJECTIFS	10
3	RESULTATS ATTENDUS	10
4	TACHES DU PRESTATAIRE	11
5	METHODOLOGIQUE INDICATIVE	12
6	LIVRABLES	13
7	PROFIL RECHERCHE DU PRESTATAIRE	13
8	DUREE DE LA PRESTATION	14
9	PAIEMENT	14
10	MODALITES DE SOUMISSION	15
11	GRILLE D'EVALUATION	16
12	ATTRIBUTION	16
4.2	Annexe 2 : Fiche d'identification	17
4.3	Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix	18
4.4	Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	19
4.5	Annexe 5 : Références des principaux projets similaires	21

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
« Recrutement d'un prestataire pour la mise en place et le développement de l'approche Commune Amie des Femmes et des Jeunes (CAFeJ) dans 02 communes rurales de Mamou »	
REFERENCE ENABEL	GIN23006-10090

2 Informations générales

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL		
DURANT LA PROCÉDURE	Emmanuel TANY	
PENDANT L'EXÉCUTION :	Sodeha HIEN	
DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	12/06/2025 à 16h00 au plus tard
	LIEU :	Offre originale signée et datée sur papier, à transmettre par email à l'adresse suivant : Emmanuel.tany@enabel.be En copie : eugene.kourouma@enabel.be Lansana.keita@enabel.be <u>NB : Les offres ne portant pas la référence et le titre du marché en objet du mail et n'envoyant pas par ce canal feront l'objet de rejet.</u>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	45 JOURS	
DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES		
DÉLAI D'EXÉCUTION	08 mois à partir de la date de la notification du marché.	
LIEU D'EXÉCUTION :	MAMOU	
LE POUVOIR ADJUDICATEUR ACQUIERT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE NÉS, MIS AU POINT OU UTILISÉS À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ :	OUI	
LE FOURNISSEUR EST TENU D'ASSURER L'ENTRETIEN ET D'EFFECTUER TOUTES LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES POUR MAINTENIR LES FOURNITURES EN BON ÉTAT PENDANT TOUTE LA DURÉE DU MARCHÉ :	NON	

3 Dispositions contractuelles générales

3.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services/fournitures passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

3.2 Conformité de l'exécution

Les services/fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

3.3 Amende pour retard

Tout dépassement du délai d'exécution/de livraison, et ce pour quelque cause que ce soit, peut entraîner par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard de livraison de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations/livrer les biens par un autre prestataire/fournisseur. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire/fournisseur défaillant.

3.4 Réception

Services :

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

3.5 Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respecte les prescription mentionnées dans le bon de commande/lettre de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande/lettre de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des services/biens.

3.6 Exonération de TVA

En fonction de la Convention Spécifique du Projet dans le cadre duquel les services/fournitures sont demandées, Enabel est oui ou non dispensée de payer la TVA locale sur les services/fournitures.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge, le lieu des services est déterminatif.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge sur les fournitures, le lieu de livraison est déterminatif.

Clause d'exonération des taxes

Dans le cadre du présent marché public, le soumissionnaire est informé, que les biens, services et travaux liés à ce marché peuvent bénéficier d'une exonération d'impôts, taxes et charges imposées par la législation fiscale guinéenne conformément aux dispositions de la Convention Spécifique entre la République de Guinée et le Royaume de Belgique.

1. **Applicabilité de l'exonération** : Les soumissionnaires sont tenus de respecter les conditions nécessaires pour bénéficier de l'exonération de taxes applicables dans le cadre de ce marché. Cette exonération concerne, sans s'y limiter, les droits de douane, la TVA et autres taxes assimilées, conformément aux législations et accords en vigueur.
2. **Procédures administratives** : Les soumissionnaires doivent se conformer aux démarches administratives exigées par les autorités fiscales compétentes pour bénéficier de cette exonération.

Dans le cadre spécifique de la TVA sur les activités financées par des marchés publics extérieurs, l'État prend en charge la TVA, qui est réglée par Enabel sous forme de Chèque de Trésor Série Spéciale (CTSS). À cet effet, il est demandé aux soumissionnaires de fournir tous les documents requis pour attester leur éligibilité, notamment :

- ✓ **Quitus fiscal** : Attestation prouvant que les obligations fiscales du fournisseur sont en règle.
- ✓ **Numéro d'Identification Fiscale (NIF)** : L'identifiant TVA du fournisseur.

De plus, la facture de l'**adjudicataire** doit impérativement contenir les informations suivantes :

- ✓ **Identification du fournisseur** : Nom, adresse complète, et numéro d'identification fiscale (NIF).
- ✓ **Identification de l'adjudicateur** : Informations précises du client (l'entité bénéficiaire de l'exonération) et coordonnées complètes.
- ✓ **Numéro de facture et date** : Chaque facture doit avoir un numéro unique et être datée au jour de l'émission.
- ✓ **Description des biens ou services** : Détail clair de chaque produit ou service fourni avec quantités, unités et tarifs unitaires.
- ✓ **Montant total hors taxes (HT)** : Montant total avant application de toute taxe.
- ✓ **Montant de la TVA** : Mention indiquant que la TVA est couverte par le mécanisme de CTSS.

Ces éléments garantissent la conformité et facilitent le remboursement de la TVA via le mécanisme de **Chèque de Trésor Série Spéciale (CTSS)**, en accord avec les exigences de l'administration fiscale guinéenne.

Chaque mois, Enabel soumettra une demande de remboursement de la TVA auprès du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, qui, après analyse, la transmettra au Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique pour l'émission des CTSS pour le paiement de la TVA. Une fois les documents reçus, l'administration fiscale transmettra le bulletin de liquidation (BL) à la Direction Générale du Trésor, puis les factures et CTSS seront renvoyés à Enabel après traitement des dossiers.

Responsabilité du soumissionnaire : Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer qu'ils comprennent les implications de cette exonération et de prévoir dans leurs offres les documents et informations nécessaires pour obtenir ces allègements fiscaux.

3.7 Assurances

Le prestataire de services/fournisseur est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services/fournisseur transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

3.8 Droits de propriété intellectuelle

Sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

Le prestataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

3.9 Obligation de confidentialité

Le prestataire est lié par un devoir de réserve concernant les informations dont il a connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

3.10 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

4 Annexes

4.1 Annexe 1 : Termes de références

1 .CONTEXTE

Le programme de coopération bilatérale entre la Belgique et la Guinée date de mai 2015. Une première phase de trois (03) ans a permis d'avoir des résultats tangibles sur la population guinéenne notamment sur l'axe Conakry – Kindia – Mamou. La deuxième phase avec un programme plus conséquent et qui s'étendait sur une période plus longue de cinq (05) ans (2017- 2023) visait principalement les domaines ci-après : l'agriculture durable, la formation professionnelle, l'emploi et l'entrepreneuriat, la santé sexuelle et reproductive, les violences basées sur le genre, la mobilité humaine.

Pour consolider les résultats issus de la mise en œuvre des programmes précédents, un nouveau programme de coopération d'une durée de 4 ans (2023-2027) est initié et va intervenir sur l'axe Conakry – Kindia – Mamou. Ce nouveau programme s'inscrit dans un effort de consolidation et de la valorisation de la coopération déjà existante entre la Guinée et le royaume de Belgique et s'aligne sur l'agenda 2030 des ODD.

Il a pour objectif général de : « **Renforcer la résilience économique, sociale et environnementale des populations vulnérables, et plus particulièrement des jeunes et des femmes et permettant un développement humain en Guinée.** »

Partant de cet objectif, le programme ambitionne de contribuer aux objectifs de développement durable s'alignant ainsi sur l'agenda 2030. Le programme s'articule autour de trois priorités :



Priorité 1 : Renforcer la résilience des populations guinéennes face aux chocs climatiques, alimentaires et économiques par un développement agricole durable avec un accent sur l'autonomisation des femmes.



Priorité 2 : Assurer l'employabilité et l'insertion économique des jeunes et des femmes avec un accent particulier sur la formation professionnelle adaptée, l'emploi autour des filières porteuses, le travail décent et la protection de l'environnement.



Priorité 3 : Renforcer l'autonomisation des femmes et le leadership féminin, améliorer l'accès aux services de santé et droits sexuels et reproductifs de qualité avec un accent particulier sur les violences faites aux femmes.

L'ensemble des objectifs du programme s'inscrivent en droite ligne des axes 3 et 4 du Programme de Référence Intérimaire (PRI) qui sert de feuille de route à la

République de Guinée dans cette période de transition. Au regard du contexte de fragilité dans lequel baigne le pays, une certaine agilité est nécessaire pour permettre au programme d'avoir des résultats durables d'où une orientation stratégique axée sur :

- La consolidation des acquis du portefeuille 2018 – 2023 ;
- La prise en compte de la fragilité multi dimensionnelle à travers l'intervention FRIT (Fragilité, Innovation, Territoire)
- Une approche territoriale multi-acteurs, multiniveau, multi-dimensionnelle et sur-mesure orienté « opportunité ».

L'intervention, Autonomisation des femmes, y compris l'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et reproductive et le leadership féminin aussi appelée « SAFE » (Santé et Autonomisation des Femmes) épouse la priorité 03 du programme et a pour objectif spécifique suivant : *les femmes et les jeunes filles, y compris les survivant-e-s de VBG, sont autonomes et jouissent de leurs droits dans un environnement adapté et avec le soutien de la communauté.*

L'intervention se décline en trois résultats :

- **Résultat 1 :** Les acteurs institutionnels et la société civile sont renforcés dans leurs rôles et mandats pour améliorer l'autonomisation des femmes
- **Résultat 2 :** L'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive des femmes, adolescents et jeunes sont renforcés
- **Résultat 3 :** La prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) y compris les mutilations génitales féminines (MGF), est renforcée dans une approche holistique (prévention, offre de services et réinsertion socioéconomique).

L'activité A1.5 du résultat 1 du projet SAFE est de renforcer les mécanismes de sensibilisations pour des changements de comportements spécifiques chez les garçons/hommes et les filles/femmes dans un environnement social où les normes sociales négatives, les attitudes et les croyances constituent un obstacle à l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes. Partant de ce constat, il est clairement établi que les services déconcentrés du ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables et les collectivités locales jouent un rôle crucial dans l'effort global de promotion de l'égalité de genre et le choix d'initiatives favorables aux femmes et aux Jeunes. Cependant, l'absence d'outils, de mécanismes et d'engagements clairs en faveur de la protection des femmes et des jeunes y compris les survivant(e)s de Violences Basées sur le Genre (VBG) limite la participation effective des femmes et des jeunes dans la gouvernance locale.

Face aux inégalités persistantes entre les sexes au niveau local, il est essentiel d'appuyer les communes à se doter d'outils, de mécanismes et d'engagements

clairs pour améliorer la participation des femmes dans la gouvernance et renforcer leur autonomisation.

C'est dans ce contexte que Enabel/SAFE envisage la mise en œuvre de l'initiative Commune Amie des femmes et des Jeunes (CAFeJ), une initiative mise en œuvre en Guinée par une ONG internationale qui a montré un gros succès dans la région de Boké. Cette initiative mise en œuvre à travers un marché public afin d'encourager les collectivités territoriales de sa zone d'intervention à intégrer systématiquement les enjeux de l'égalité de genre dans la planification, la budgétisation, la prestation de services et la participation citoyenne. Elle permet d'assurer que les femmes, les filles et les jeunes aient accès aux ressources, aux espaces décisionnels et vivent dans un environnement protecteur et inclusif avec le soutien d'organisations communautaires de base et de structures de femmes et de jeunes renforcées. Cette initiative viendrait en complément de la convention subsides portée par CADES sur les droits entrepreneuriaux des femmes.

2.OBJECTIFS

Objectif Général : Appuyer 02 communes de la région de Mamou dans la mise en œuvre de l'initiative "**Communes Amies des Femmes et des Jeunes (CAFeJ)**", en veillant à l'intégration du genre dans la gouvernance locale, les services publics et les processus de planification et budgétisation communal.

Objectifs spécifiques :

- Appuyer la réalisation d'un diagnostic participatif genre, intégrant une revue des PDL/PAI (prise en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes en matière de participation politique et d'autonomie économique) au niveau communal.
- Promouvoir une gouvernance inclusive, valorisant le leadership des femmes et leur pouvoir décisionnel en matière de gouvernance et de développement économique durable.
- Appuyer les organisations locales de femmes et de jeunes pour un plaidoyer fort pour la prise en compte du genre et des droits des femmes et des jeunes dans les documents stratégiques locaux.
- Mettre en place un mécanisme local de soutien au microprojets portés par les femmes et jeunes.

3. RESULTATS ATTENDUS

- Des diagnostics genre participatif sont réalisés dans chaque commune bénéficiaire.
- Des plans d'action prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes en matière de gouvernance locale et de développement économique durable sont intégrés dans les PDL et PAI des collectivités cibles.

- Les capacités des élus, techniciens communaux, jeunes et femmes leaders sont renforcées
- Les collectivités cibles votent un plan de financement et mettent en place un fonds d'appui aux microprojets portés par les femmes et les jeunes.
- Un plaidoyer fort pour la prise en compte du genre et des droits des femmes et des jeunes dans les documents stratégiques locaux est réalisé.
- Un système de suivi genre est fonctionnel dans chaque commune ciblée.

4. TACHES DU PRESTATAIRE

Le prestataire retenu sera chargé de :

- Prendre part à la rencontre de cadrage avec l'équipe de SAFE ;
- Élaborer une stratégie de mise en place de l'initiative CAFeJ adaptée au contexte local et prenant en compte les autres interventions en cours dans les communes cible.
- Faciliter les processus de diagnostic participatif et d'élaboration des plans d'action.
- Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation des acteurs locaux sur des thématiques en lien avec l'approche CAFeJ.
- Assurer le coaching des parties prenantes à l'action (OSC, autorités communales...).
- Mettre en place les instances d'appui à l'initiative
- Produire les outils et guides nécessaires (référentiels « label CAFeJ), modules de formation, outils de suivi, etc.).
- Former et assurer le coaching des organisations de femmes et de jeunes sur le processus de plaidoyer
- Assurer le suivi et un rapportage régulier des activités auprès d'Enabel/SAFE
- produire une fiche de capitalisation de la mise en œuvre de l'initiative dans les deux communes

Dans la limite du budget disponible, Enabel/SAFE soutiendra l'organisation de certains ateliers

5. METHODOLOGIQUE INDICATIVE

L'approche méthodologique reposera sur une logique participative, inclusive et basée sur les droits, favorisant l'appropriation locale, la mobilisation des acteurs communautaires, et l'intégration durable des priorités des femmes et des jeunes dans les politiques communales.

Elle est structurée autour de quatre phases principales (indicatives), combinant diagnostic, planification, renforcement de capacités et mise en place de mécanismes pérennes.

Phase 1 : Lancement et planification stratégique

- Réunion de cadrage avec les autorités locales, les partenaires techniques et les parties prenantes (élus, responsables services techniques, leaders communautaires, associations de jeunes et de femmes).
- Affiner l'approche méthodologique et la co-valider avec les communes cibles.

Phase 2 : Diagnostic participatif genre

- Réalisation d'un diagnostic genre à travers une approche mixte :
 - Analyse documentaire
 - Cartographie des acteurs clés (formels et informels) et identification des parties prenantes stratégiques.
 - Focus groups avec femmes, jeunes, autorités locales.
 - Enquêtes rapides sur l'accès aux services, la participation politique, l'inclusion économique.
 - Analyse institutionnelle des documents communaux (budgets, PDL/PAI, fonctionnement des organes délibérants).
- Analyse des obstacles structurels et culturels à l'inclusion des femmes et des jeunes.

Au cours de ce diagnostic les outils suivants pourraient être utilisés : Guides d'entretien, matrices d'analyse genre, cartographie sociale.

Phase 3 : Renforcement des capacités et élaboration de plans d'action

- Organisation de formations thématiques à destination : des élus (gouvernance inclusive, genre et jeunesse), du personnel technique (planification sensible au genre et à la jeunesse), des organisations communautaires de base (OCB) et des jeunes/femmes leaders
- Ateliers participatifs de planification pour élaborer un Plan d'action local pour l'inclusion des femmes et des jeunes, intégré dans le PDL/PAI

- Mise en place ou réactivation de cadres locaux de concertation

Phase 4 : Mise en place de dispositifs de suivi et capitalisation

- Élaboration et introduction d'un dispositif de suivi participatif, avec des indicateurs sensibles au genre et à l'âge et des outils communautaires simples
- Appui au suivi de la mise en œuvre des actions et au reporting participatif.
- Capitalisation des bonnes pratiques : documentation de récits de changement, leçons apprises, recommandations.

Durant la mission, le prestataire devra obéir aux principes directeurs suivants :

- Participation active des femmes, jeunes, OSC et leaders locaux à chaque étape.
- Appropriation locale et renforcement de la redevabilité des élus envers les membres de la communauté.

6. LIVRABLES

Phase 1 : rapport de cadrage / plan opérationnel détaillé (approche méthodologique affinée incluant un chronogramme de mise en)

Phase 2 : Rapport de diagnostic participatif genre par commune.

Phase 3 : Modules et supports de formation, Plans d'action validés, Rapports des ateliers de formation des acteurs locaux et autres parties prenantes

Phase 4 : Système de suivi (outils, fiches indicateurs), Rapports semestriel de mise en œuvre et de suivi, Rapport final+ une fiche de capitalisation.

7. PROFIL RECHERCHE DU PRESTATAIRE

- Structure ou cabinet disposant d'une expertise confirmée en genre et développement local.
- Expérience avérée dans l'accompagnement des collectivités territoriales.
- Équipe pluridisciplinaire (spécialiste genre, développement local, gouvernance, suivi-évaluation).
- Excellente capacité de travail en milieu rural et multiculturel.
- Maîtrise des langues locales (atout) et expériences de travail dans la région de Mamou.

8. DUREE DE LA PRESTATION

La durée de la prestation est estimée à 08 mois, incluant les phases de démarrage, de diagnostic, de renforcement des capacités, et de suivi-évaluation. Le prestataire devra respecter le calendrier établi dans le plan opérationnel validé avec Enabel/SAFE et les communes bénéficiaires.

9. PAIEMENT

Le paiement se fera par tranche selon les étapes réalisées et validées par Enabel/SAFE :

N°	Jalon	Livrable	Nbre de pers/jr
1	<u>Phase 1 : Cadrage de la mission</u>	<ul style="list-style-type: none"> Compte rendu de la réunion de cadrage Plan d'action opérationnel 	10
2	<u>Phase 2</u> : Diagnostic participatif genre et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de diagnostic genre (d'analyse des obstacles) des commune intégrant un plan de remédiation 	20
3	<u>Phase 3</u> : Mise en œuvre de l'initiative	<ul style="list-style-type: none"> Modules de formation des acteurs et rapports ateliers Rapports Semestriel de mise en œuvre de l'initiative 	20
4	<u>Phase 4</u> : fin de mission & Capitalisation de l'initiative ;	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif de suivi participatif Rapport finale Fiche de capitalisation Documentation des leçons apprises 	20

10. MODALITES DE SOUMISSION

Les prestataires intéressés soumettront un dossier de candidature comprenant :

- Une note technique (compréhension des TDR, méthodologie proposée, chronogramme, dispositif de suivi- évaluation)
- Un budget détaillé (offre financière)
- Les CVs des membres clés de l'équipe

Les CVs des membres clés de l'équipe

Expert.e 1: Chef.fe de mission (50H/j)

Diplôme : Master en sociologie, sciences humaines, sciences économiques, sciences juridiques, ou tout autre domaine pertinent pour le poste

Expériences :

- Avoir coordonné au moins deux (2) projets de développement local dans les domaines du genre, de l'éducation ou de l'autonomisation économique;
- Avoir appuyé au moins un processus de plaidoyer communautaire ;
- Avoir une très bonne connaissance du contexte local de Mamou;

Compétences:

- Avoir une parfaite maîtrise des outils de gestion de projet;
- Avoir une expertise en suivi & évaluation et capitalisation ;
- Avoir une très bonne capacité rédactionnelle et de communication;

Expert.e 2: Expert.e Genre (20H/J)

Diplôme: Master en sociologie, études de genre, sciences humaine ou tout autre domaine pertinent pour le poste

Expériences:

- Avoir au moins 2 expériences de formateur/trice sur le genre
- Avoir au moins une expérience en conduite de processus d'intégration du genre dans les politiques publiques locales;
- Avoir une parfaite connaissance de contexte local de Mamou
- Avoir appuyer au moins un processus de plaidoyer sur le genre.

Compétences:

- Avoir une excellente capacité en analyse de contexte et des dynamiques sociales
- Avoir une très bonne capacité rédactionnelle et de communication
- Avoir une réelle habilité en mobilisation sociale

Offre financière.

- Offre financière (voir formulaire de demande de devis)

11. GRILLE D'ÉVALUATION

Critères d'évaluation	Points
1. Compréhension de la mission	15
Compréhension des TDR Compréhension des enjeux et du contexte genre de la Guinée	
2. Approche méthodologique	45
Pertinence de l'approche : Prise en compte de l'analyse du contexte, approche inclusive et novatrice Méthodologie adaptée : Prend en compte les connaissances et pratiques andogènes, promeut les ressources locales et met en exergue un plan de transfert de compétences.	
3. Evaluation des CV des Expert.s	40
Chef.fe de mission (diplômes & expériences) Expert.e Associé (diplômes & expériences).	
Note globale	100

12. ATTRIBUTION

Offre technique (qualité) : 70 %

Seules les offres ayant obtenu un score d'au moins 70 % au niveau de l'évaluation technique (voir grille d'évaluation) seront retenues pour la suite du processus.

Offre financière (prix) : 30%

Ce critère sera calculé selon la formule suivante :

Cotation financière = 30% - (prix de l'offre concernée – prix de l'offre la plus base) / prix de l'offre concernée] *30%

4.2 Annexe 2 : Fiche d'identification

DÉNOMINATION	
NUMÉRO D'ENTREPRISE	
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE	
NOM PERSONNE DE CONTACT TÉLÉPHONE COURRIEL	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS	
INSTITUTION FINANCIÈRE	
DATE	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ

4.3 Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **GIN23006-10090 « Recrutement d'un prestataire pour la mise en place et le développement de l'approche Commune Amie des Femmes et des Jeunes (CAFeJ) dans 02 communes rurales de Mamou »**, et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de devis et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Recrutement d'un prestataire pour la mise en place et le développement de l'approche Commune Amie des Femmes et des Jeunes (CAFeJ) dans 02 communes rurales de Mamou				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire en euros hors TVA	Prix total en euros hors TVA
Expert.e chef de mission	H/J	50		
Expert.e Genre	H/J	20		
Montant total TVA non inclu				
Montant total en lettres :				

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

4.4 Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019
https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Exploitation_Abus_Sexuel_-_Policy_FR.pdf ;
 - b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019
https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Fraude_Corruption_Policy_FR.pdf
 - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.
Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.
La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières - version consolidée :
https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-0
8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

J'ai/nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public, ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je déclare/nous déclarons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date :

Localisation :

Signature

4.5 Annexe 5 : Références des principaux projets similaires

À compléter selon les cas

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principaux projets similaires (min. 3) exécutés au cours des 3 dernières années. Cette liste doit démontrer la capacité technique du soumissionnaire à exécuter le présent marché.

Description des principaux projets similaires	Montant total	Dates de réalisation (3 années)	Nom du client